



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

19 octobre 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Stéphanie Simard :

- Mme Simard questionne le Conseil afin de savoir pourquoi l'assemblée de consultation concernant les modifications à la réglementation d'urbanisme de son projet de réaménagement de ces deux commerces est prévue seulement le 16 novembre 2015.

Réponse

- Le Conseil informe Mme Simard que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* nous oblige ces délais. On recommande à Mme Simard de prendre rendez-vous avec le directeur du Service de la gestion du territoire afin d'avoir plus d'information concernant les procédures de modification de la réglementation d'urbanisme.